



Révision d'un bail de fermage

Par **arthurt_old**, le **09/08/2007** à **08:14**

le montant d'un bail de fermage en date du 1 janvier 1993 n'a jamais été réévaluer, comment procede t on pour le faire réactualisé, à savoir qu'il a été reconduit le 1 janvier 2002 par tacide reconduction-merci